

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL**

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 12 avril 2010, à 19 h 40, à la mairie.

Sont présents :

Mesdames les conseillères: **Sarah Guay-Tremblay, district 1**
 Céline Jobin, district 4

Messieurs les conseillers:

Jacques Levac, district 2
Francis Côté, district 3
Harmel L'Écuyer, district 5
François Chabot, district 6

Formant quorum sous la présidence de **Monsieur Gilbert Thomassin, maire.**

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Gaétan Bussières.

106-10 Ouverture de la séance extraordinaire

À 19 h 40, Monsieur le maire Gilbert Thomassin déclare l'ouverture de la séance spéciale.

107-10 Renonciation de l'avis de convocation

Renonciation à l'unanimité de l'avis de convocation conformément à l'article 157, du code de la loi municipale du Québec.

Sarah Guay-Tremblay, district 1 – renonce à l'avis de convocation
Jacques Levac, district 2 – renonce à l'avis de convocation
Francis Côté, district 3 – renonce à l'avis de convocation
Céline Jobin, district 4 – renonce à l'avis de convocation
Harmel L'Écuyer, district 5 – renonce à l'avis de convocation
François Chabot, district 6 – renonce à l'avis de convocation

108-10 Adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE CÉLINE JOBIN
ET RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que ci-dessous rédigé :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Renonciation de l'avis de convocation;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Congédiement Monsieur Mario Clavet;
5. **Période de questions;**
6. Levée ou ajournement de la séance extraordinaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers

109-10 **Congédiement monsieur Mario Clavet**

CONSIDÉRANT les manquements de Mario Clavet portés à la connaissance du Conseil;

CONSIDÉRANT la gravité de ses manquements.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER FRANÇOIS CHABOT
ET RÉSOLU :**

DE METTRE FIN à l'emploi de Mario Clavet en date d'aujourd'hui;

DE MANDATER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer et à remettre la lettre de fin d'emploi à Mario Clavet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

110-10 **Période de questions**

Monsieur le maire Gilbert Thomassin invite les citoyen(ne)s présent(e)s à poser leurs questions, qui sera d'une durée maximale de trente (30) minutes tel que prévu au règlement n° 386-98.

111-10 **Levée ou ajournement de la séance extraordinaire**

**IL EST PROPOSÉ, À 19 H 45, PAR M. LE CONSEILLER FRANCIS CÔTÉ
ET RÉSOLU :**

DE lever la séance extraordinaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.

GILBERT THOMASSIN
Maire

GAÉTAN BUSSIÈRES
Directeur général et
secrétaire-trésorier